PLUI CLIMAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Climat

RÉUNION PUBLIQUE

PIGNAN

Montpellier Méditerranée Métropole

Mot d'accueil

Michelle CASSAR

Maire de Pignan

Objectifs de la réunion publique

- **Présenter** les orientations et les choix du PLUi-Climat,
- **Expliquer** le nouveau zonage et le règlement,
- **Comprendre** comment les projets communaux sont pris en compte,
- **Recueillir** votre point de vue.

Déroulé

Séquence 1 : Le rôle du PLUi-Climat, ses orientations et son calendrier

Coralie MANTION, 2e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière

Temps d'échange

Séquence 2 : Le zonage, le règlement et les projets communaux

Coralie MANTION, 2e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière
Florence CHIBAUDEL, urbaniste qualifiée

Temps d'échange

PLUI CLIMAT
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Climat

Séquence 1

Montpellier méditerranée métropole

Le rôle du PLUi-Climat, ses orientations et son calendrier

Coralie MANTION,
2e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise du foncière

Son rôle

Le projet de la Métropole vise à :

- **AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**
- **MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE**
- **METTRE EN OEUVRE LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES**
- **RENFORCER LE PROJET DE TERRITOIRE ET LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE**

Ses orientations

1 Révéler le Grand Parc Métropolitain

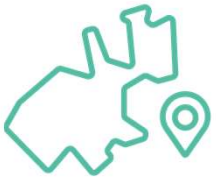

2 S'adapter au changement climatique

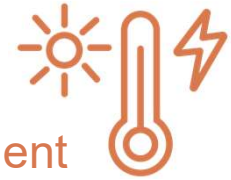

3 Maîtriser la consommation foncière

4 Encadrer la croissance démographique

5 Construire la Métropole du quart d'heure

6 Renforcer la Métropole productive et innovante

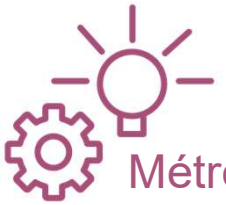

Ses orientations

1 Révéler le grand parc métropolitain

- **Préserver** les espaces à forte valeur écologique
- **Développer** l'agriculture
- **Protéger** le littoral
- **Développer** le réseau végétal dans les villes et villages
- **Aménager** les limites entre la nature et la ville

Lattes-Centre

Villeneuve-lès-Maguelone

Ses orientations

2 S’adapter au changement climatique

- **Produire et consommer** nos énergies locales et décarbonées
- **Aménager** des îlots de fraicheur urbains
- **Réduire** les risques liés aux aléas climatiques
- **Diminuer** l’imperméabilité des sols
- **Protéger** la ressource en eau
- **Améliorer** la qualité de l’air et réduire les nuisances sonores

Castelnau-le-Lez

Montpellier

Ses orientations

3 Maîtriser la consommation foncière

- **Réduire** d'au moins 25% l'artificialisation des sols passée d'ici à 2034 :
  - **privilégier** le réinvestissement urbain à l'étalement,
  - **limiter et améliorer** les projets d'aménagement,
  - **lutter** contre le mitage et l'urbanisation à la parcelle.

Le Crès

Ex. de mitage urbain sur le territoire

Ses orientations

4 Encadrer la croissance démographique

- **Répartir** les populations nouvelles sur le territoire métropolitain
- **Produire** des logements accessibles et adaptés aux besoins
- **Permettre** l'accès de tous aux grands équipements publics

Beaulieu

Fabrègues, habitat participatif

Ses orientations

5 Construire la Métropole du quart d'heure

- **Favoriser** les proximités (logements, emplois, commerces, services…) pour réduire les besoins en déplacement
- **Donner** accès au plus grand nombre aux transports en commun
- **Développer** les pistes cyclables
- **Adapter** les routes aux nouvelles mobilités

Projet de bustram

Grabels – future piste cyclable reliant Montpellier à Saint-Gély-du-Fesc

Ses orientations

6 Renforcer la Métropole productive et innovante

- **Développer** les zones d'activités mieux intégrées dans leur environnement
- **Adapter** l'offre foncière aux acteurs de l'innovation et de l'économie responsable

Clapiers

Saint-Brès

Une élaboration concertée

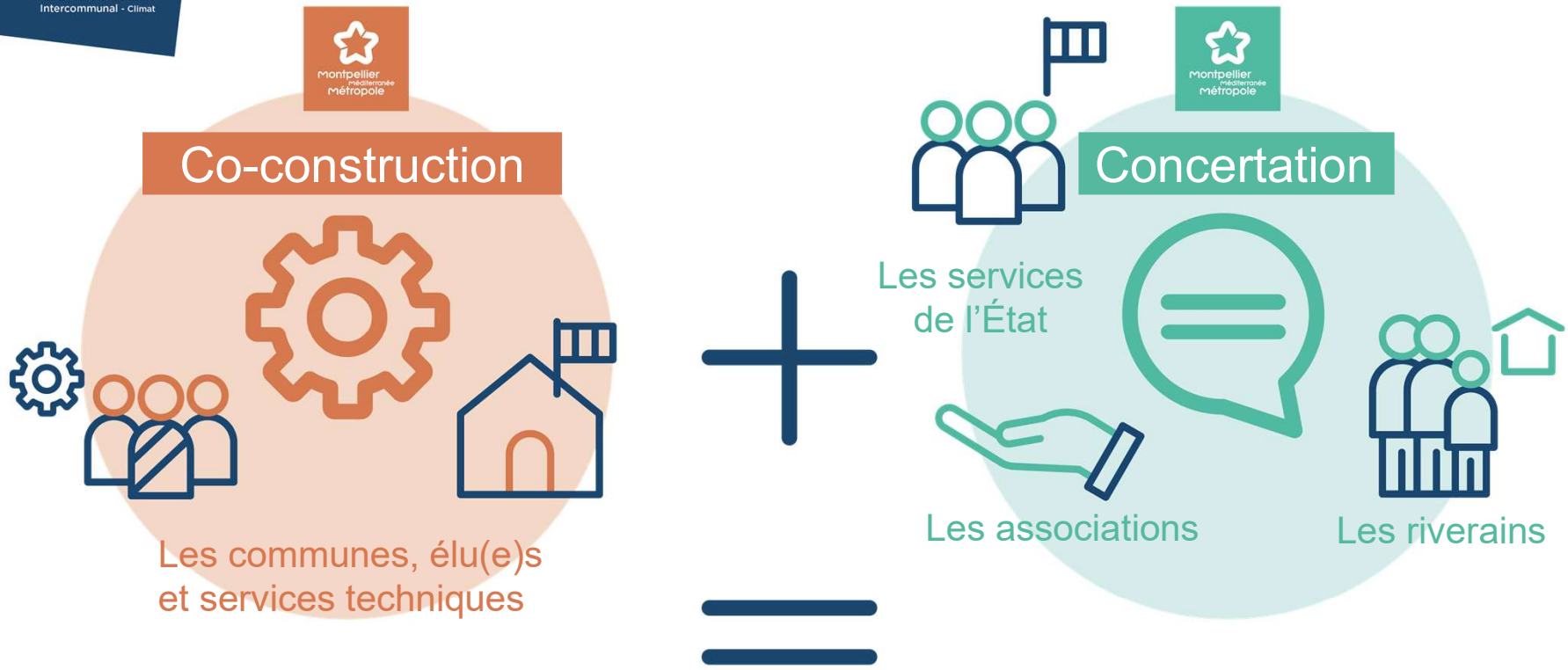

PLUi-Climat concerté

De quoi est-il composé ?

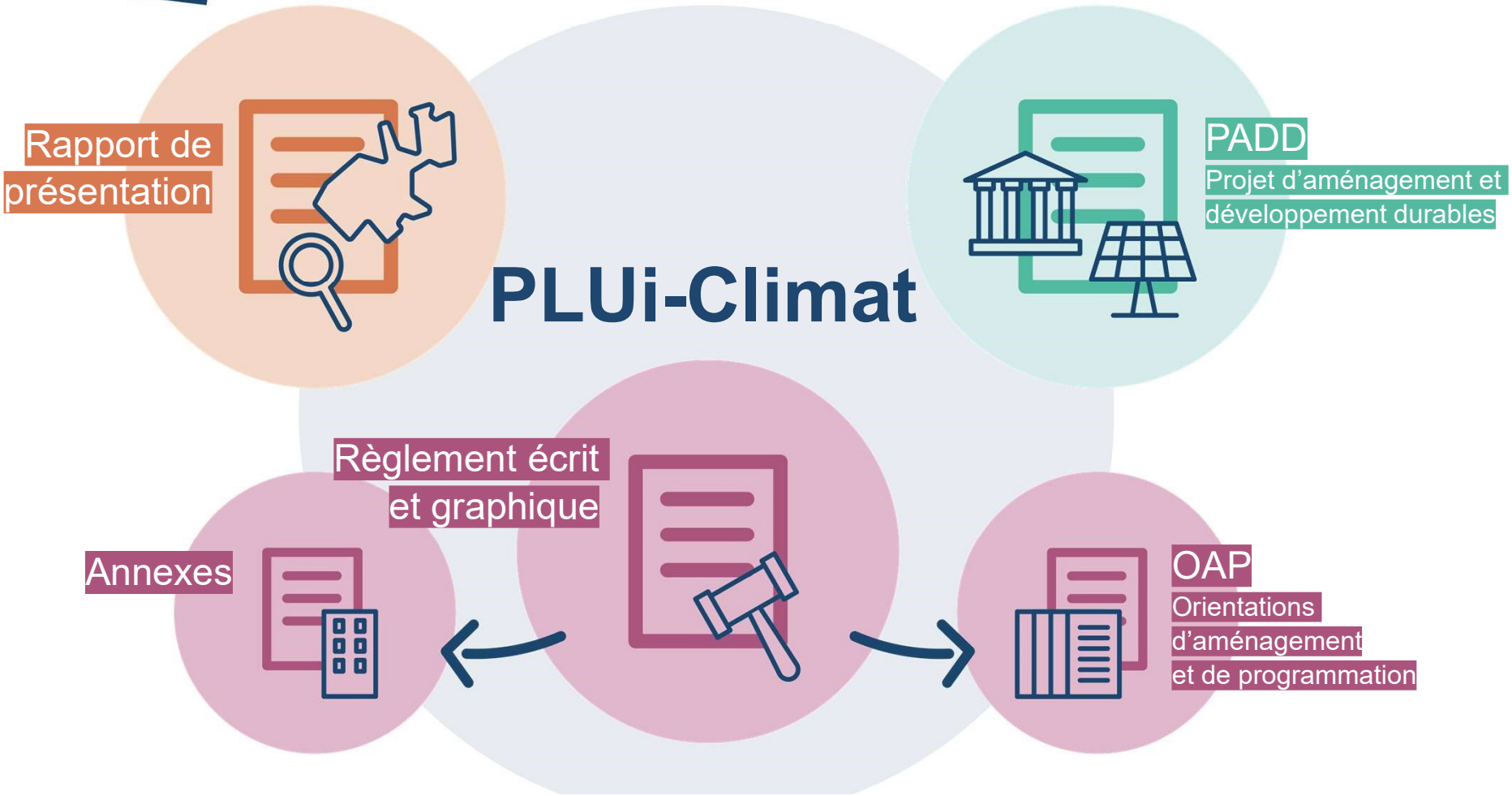

Son calendrier

PLUI CLIMAT
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Climat

Montpellier méditerranée métropole

Phase 1
2015-2020

Débat sur le PADD dans les conseils municipaux et à la Métropole,

Organisation de 6 réunions publiques dans chaque territoire.

Phase 2
2021-2023

Débat sur le PADD actualisé et les intentions prescriptives dans les conseils municipaux et à la Métropole,

Organisation de 34 réunions publiques dans les communes,

Arrêt du projet.

Phase 3
2024

Avis des PPA (Personnes Publiques Associées),

Enquête publique,

Approbation en conseil métropolitain.

Comment participer ?

S'INFORMER

Site de Montpellier Méditerranée Métropole :
www.montpellier3m.fr/plui

Siège de Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus
MONTPELLIER

Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS

En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié **:** www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr

Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain

Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr

Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2

PLUI CLIMAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Climat

Montpellier méditerranée métropole

Temps d'échange

PLUI CLIMAT
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Climat

Séquence 2

Montpellier méditerranée métropole

Le zonage, le règlement et les projets communaux

Coralie MANTION,
2e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise du foncière
Florence CHIBAUDEL,
Urbaniste qualifiée

2 principes :
mettre en commun et respecter

METTRE EN COMMUN LES RÈGLES

Aujourd'hui

de nombreuses zones déclinées
avec une multiplicité de règles

Demain

avec le PLUi :

- Une harmonisation des zonages et des règles
- Une nouvelle organisation des planches graphiques
- Un vocabulaire commun

2 principes :
mettre en commun et respecter

RESPECTER LES SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES

Enseignements
de l'application
des 31 PLU actuels

+

Analyse de la diversité
des tissus, du patrimoine urbain et naturel, des enjeux environnementaux et paysagers et des besoins de la population

=

Le règlement fixe les limites de la constructibilité.

Les projets communaux (OAP) précisent ce qui est attendu en termes de qualité.

Les zones et leurs règles

ZONE UA ..... Centralité de bourg

ZONE UB ..... Mixité urbaine dense

ZONE UC1-C2..... Tissu urbain mixte dominante collective

ZONE UC3-C4..... Tissu urbain mixte dominante individuelle

ZONE UD ..... Zones à fonctions spécifiques

ZONE A/N..... Zones naturelles et agricoles

ZONE AU-AU0..... Zones d'urbanisation future

ZONE eca..... Zones de projets en cours d'analyse

Plan de zonage

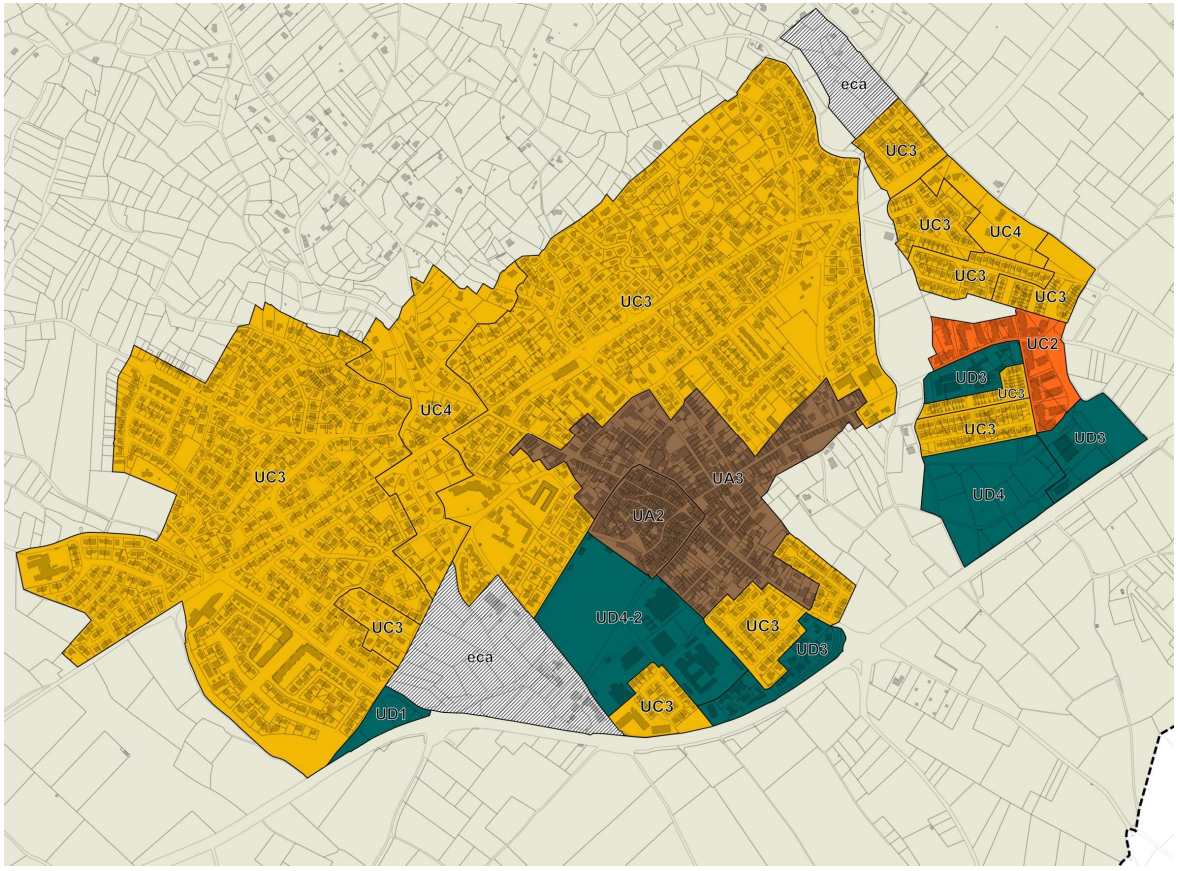

Village

ZONE UA ..... Centralité de bourg

ZONE UC1-C2..... Tissu urbain mixte dominante collective

ZONE UC3-C4..... Tissu urbain mixte dominante individuelle

ZONE UD ..... Zones à fonctions spécifiques

ZONE A/N..... Zones naturelles et agricoles

ZONE eca..... Zones de projets en cours d'analyse

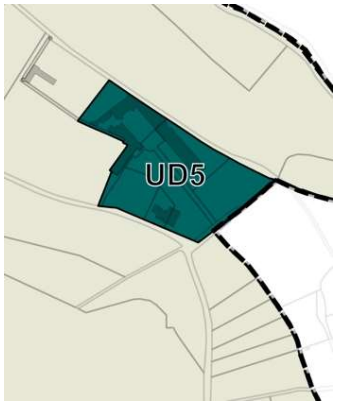

Vignogoul

Zonage et leurs règles

SECTEURS URBANISÉS - ZONE UA :

- **Centralité** de bourg et tissu de faubourgs en extension du village historique,
- **Bâti dense** et continu, caractère patrimonial,
- **Mixité urbaine** dominée par l'habitat.

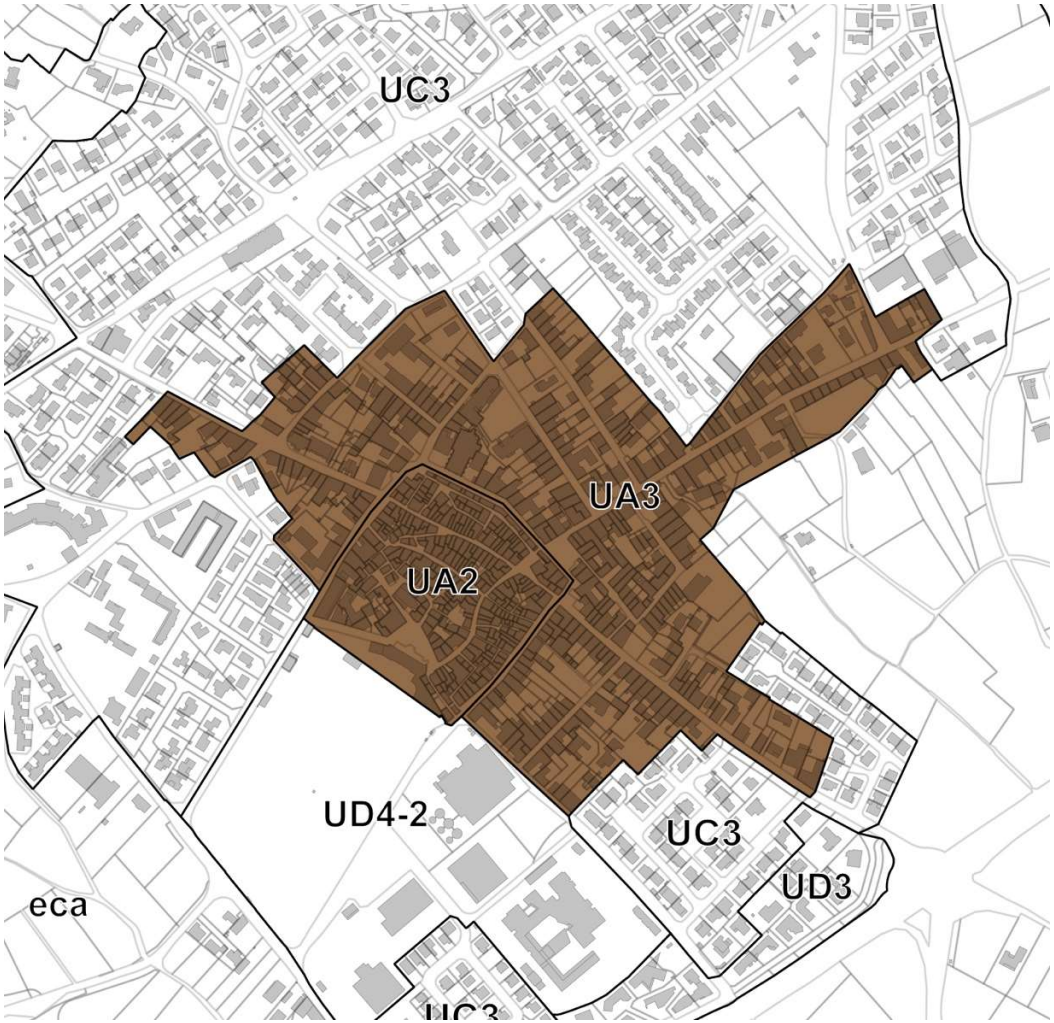

Zonage et leurs règles

SECTEURS URBANISÉS - ZONE UC1-C2 :

- Tissu urbain mixte à vocation principale résidentielle, **à dominante d'habitat collectif,**
- Morphologie urbaine discontinue.

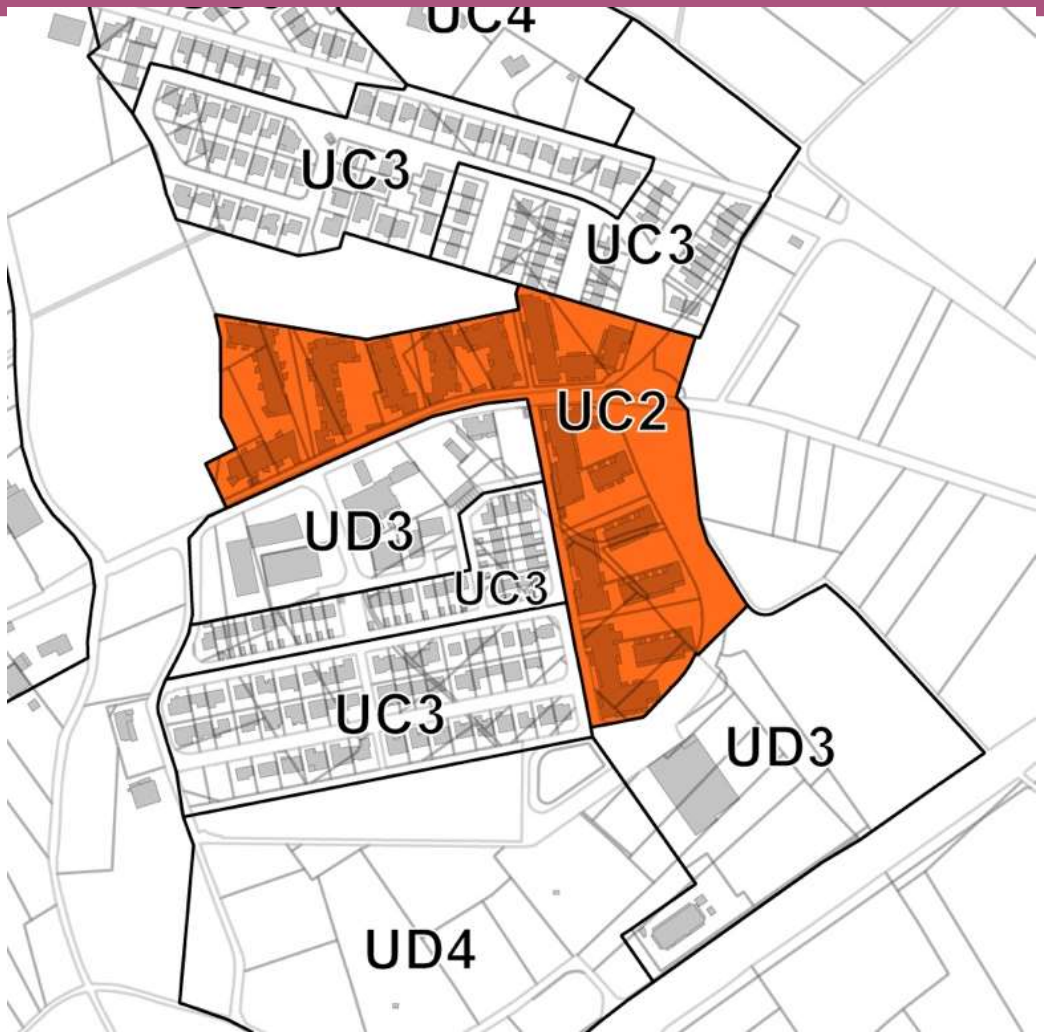

Zonage et leurs règles

SECTEURS URBANISÉS - ZONE UC3-C4 :

- Tissu urbain mixtes à vocation principale résidentielle, **à dominante d'habitat individuel,**
- Morphologie urbaine majoritairement structurée

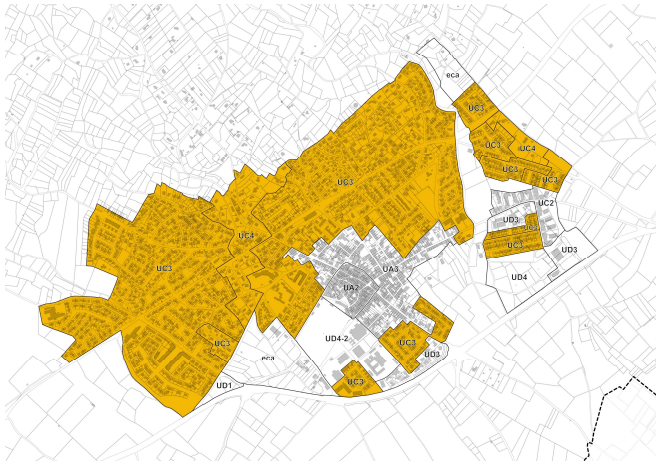

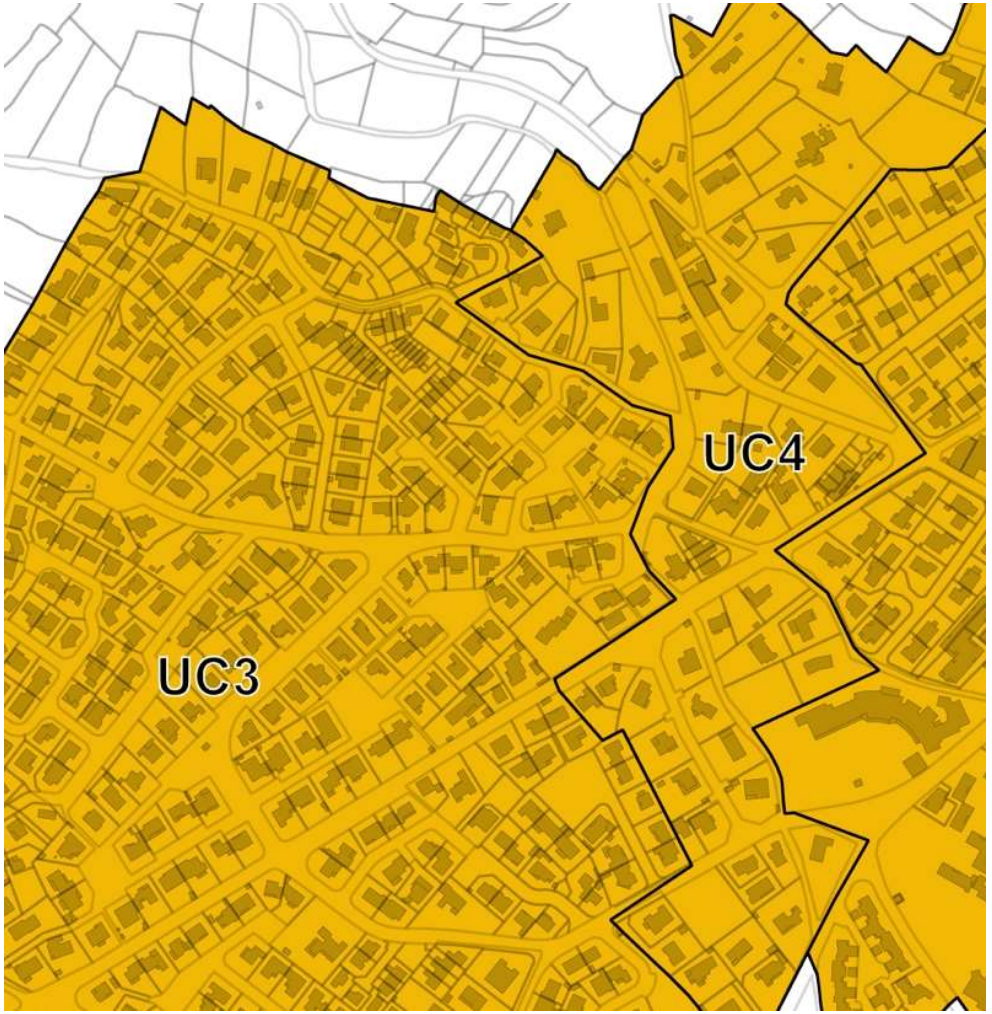

Zonage et leurs règles

SECTEURS URBANISÉS - ZONE UD :

- Zones aux **fonctions spécifiques** : activités économiques, activités tertiaires, commerces, et équipements (plateaux sportifs, hôpitaux, scolaires-universitaires…)

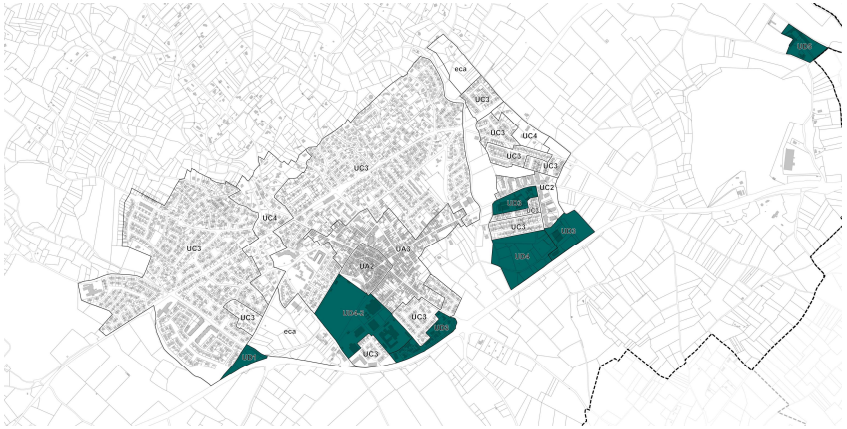

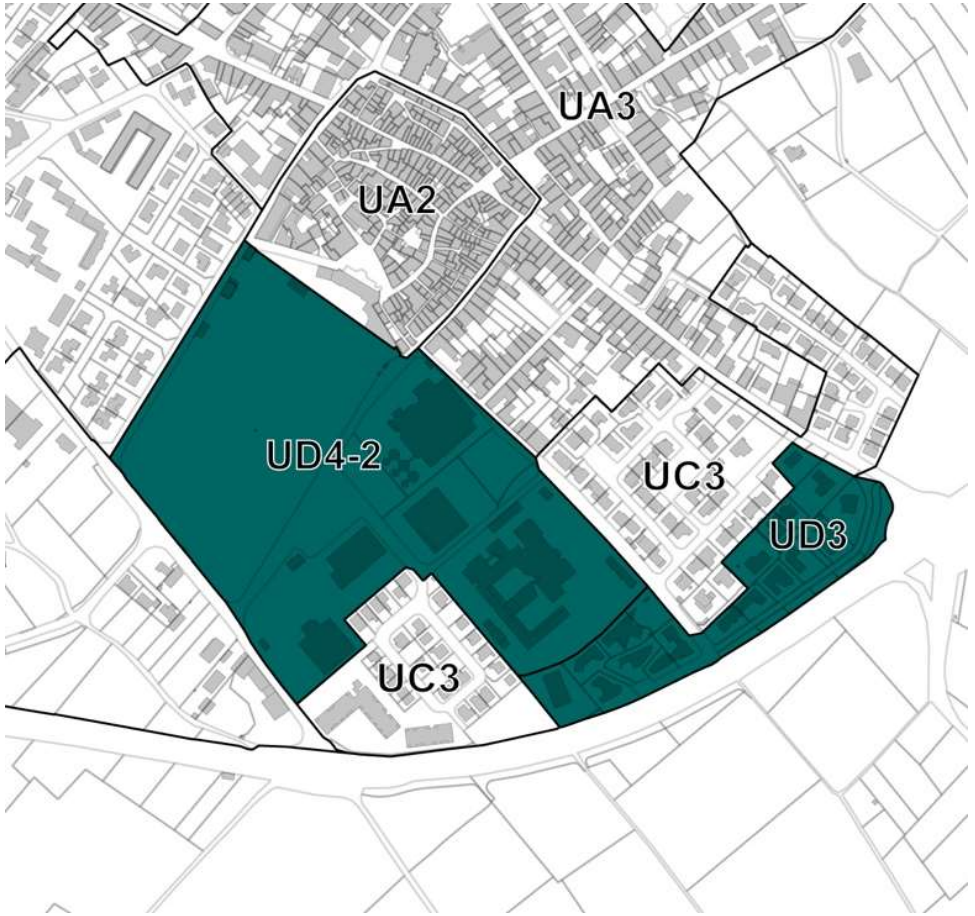

Zonage et leurs règles

SECTEURS NATURELS ET AGRICOLES – ZONES A ET N :

CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DES ZONES : zonage et règlement en cours de définition

PRINCIPE GÉNÉRAL DU CODE DE L'URBANISME : préservation de ces espaces avec une constructibilité adaptée aux enjeux :

- Conforter l'agriculture,
- Préserver la biodiversité (trame verte et bleue),
- Valoriser les paysages,
- Préserver les ressources naturelles,
- Prévenir les risques naturels.

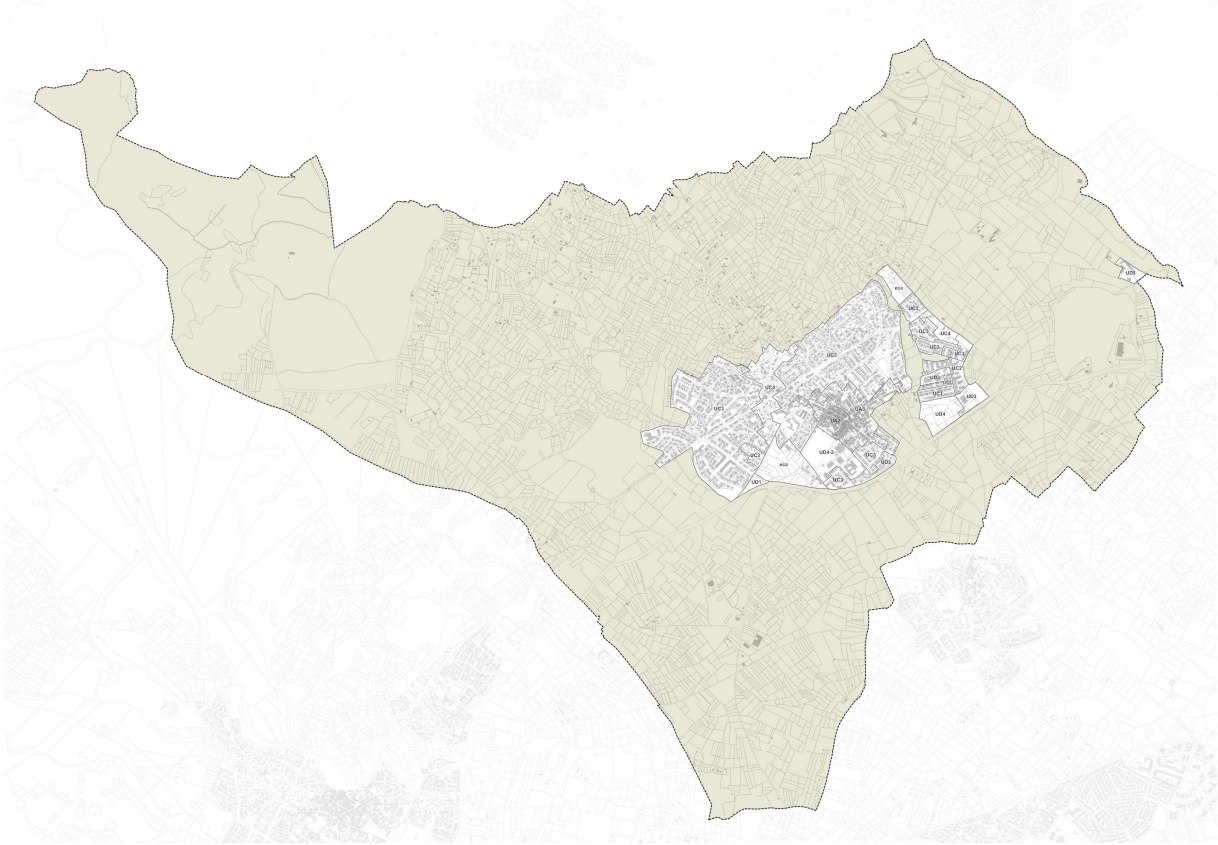

Les projets communaux

ZONE EN COURS D'ANALYSE
Les Costes

Zonage envisagé : AU

- → Prolongement de la ZAC St Estève
- → Réflexion sur le traitement de la lisière : formaliser la limite d'urbanisation Nord-Est de Pignan
- → Prise en compte des risques incendie et inondation

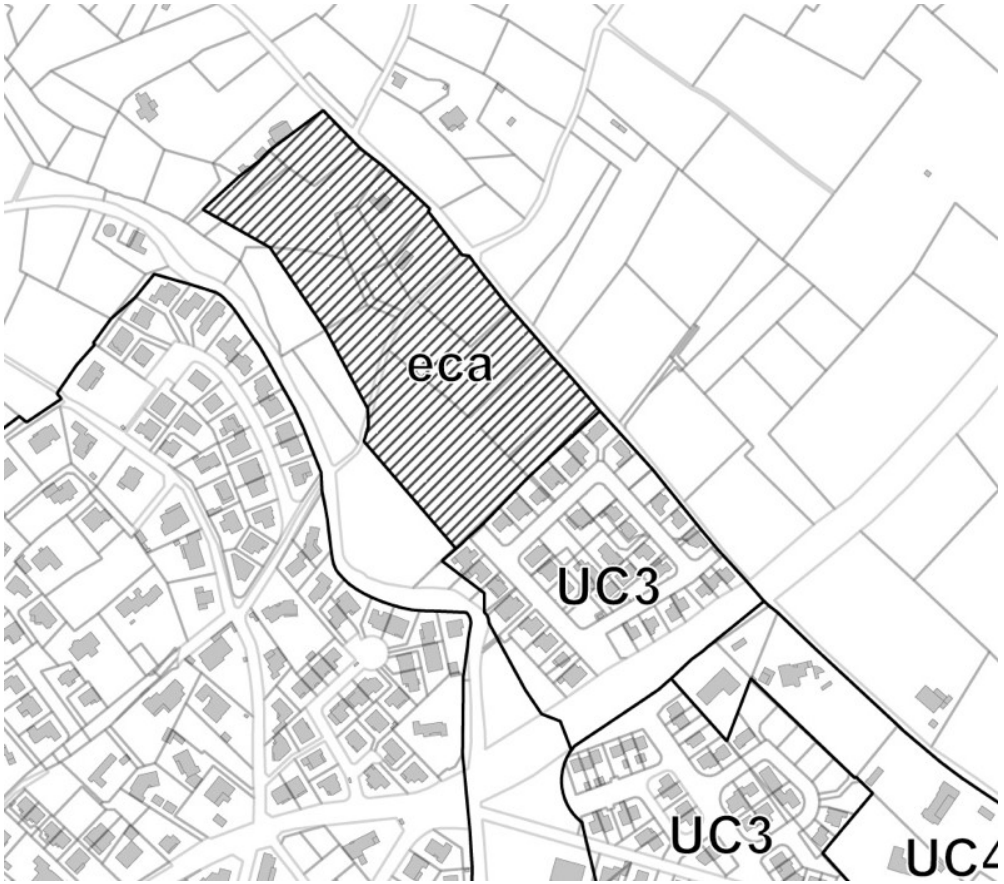

Les projets communaux

ZONE EN COURS D'ANALYSE
Le Pignarel

Zonage envisagé : AU

→ Réflexion sur le traitement de l'entrée ouest du village en vis-à-vis du Parc du Château
→ Prise en compte du risque d'inondation

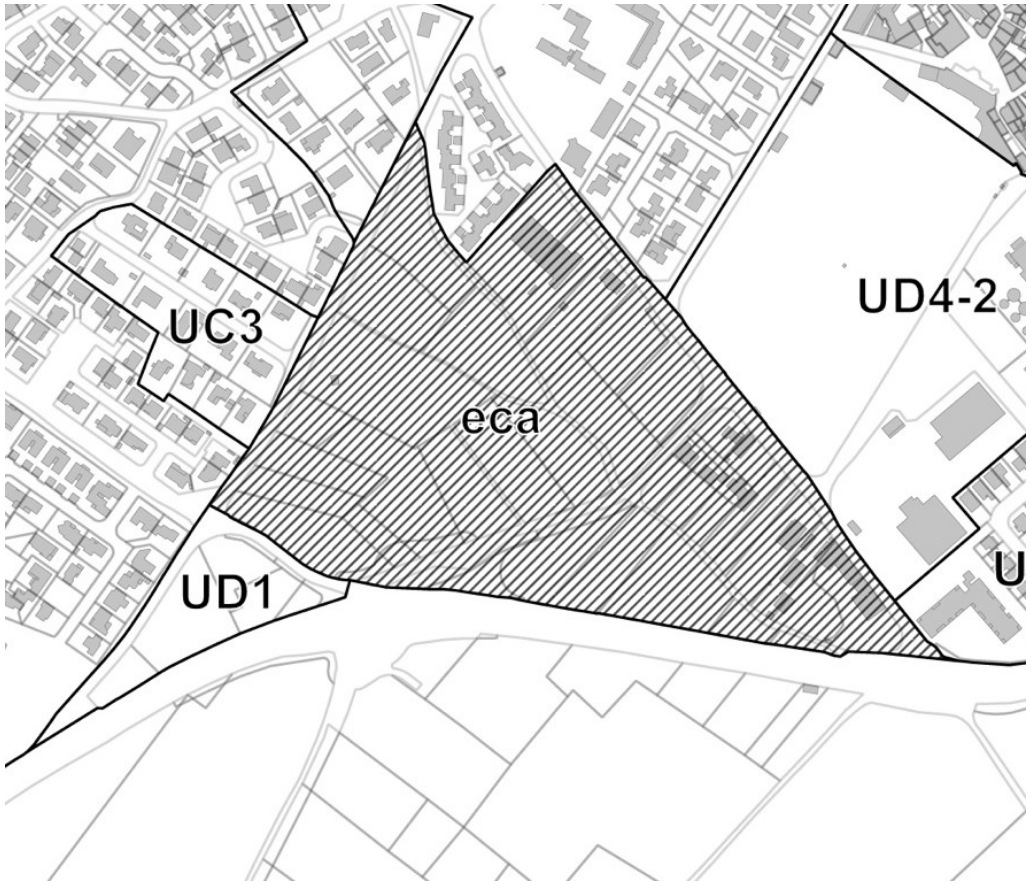

PLUI CLIMAT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Climat

Montpellier méditerranée métropole

Temps d'échange

Participer

S'INFORMER

Site de Montpellier Méditerranée Métropole :
www.montpellier3m.fr/plui

Siège de Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus
MONTPELLIER

Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS

En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié **:** www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr

Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain

Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr

Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2

Mot de clôture

Michelle CASSAR

Maire de Pignan

Participer

S'INFORMER

Site de Montpellier Méditerranée Métropole :
www.montpellier3m.fr/plui

Siège de Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus
MONTPELLIER

Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS

En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié **:** www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr

Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain

Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr

Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2